

Projet de loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice

Projet de loi organique relatif au renforcement de l'organisation des juridictions



Chiffres clefs de la justice

Budget annuel de la justice (crédits proposés par le projet de loi de finances ou votés en lois de finances initiales)

9,054 milliards d'euros en 2019

- + 100,4 % en 17 ans (4,518 milliards en 2002)
- + 36,5 % ces 10 dernières années (6,633 milliards en 2009)

Un budget de la justice réparti en plusieurs programmes

Crédits votés en loi de finances initiale pour 2019

(crédits de paiement en euros)

Juridictions judiciaires	3 487 339 019	soit 38,51 % du budget total, contre 42,52 % en 2009
Administration pénitentiaire	3 749 892 418	soit 41,41 % du budget total, contre 37,09 % en 2009
Protection judiciaire de la jeunesse	875 356 591	
Accès au droit et à la justice (aide juridictionnelle)	466 810 755	
Administration centrale du ministère de la justice	470 377 973	
Conseil supérieur de la magistrature	4 810 493	



Répartition des effectifs (86 669 emplois prévus par le projet de loi de finances pour 2019)

	Justice judiciaire	33 574
Ad	ministration pénitentiaire	41 514
Protection	on judiciaire de la jeunesse	9 156
Administration centrale	du ministère de la justice	2 363
Conseil su	périeur de la magistrature	22

Évolution du nombre de magistrats

8 560 magistrats en 2011

8 537 magistrats en 2018

soit – 23 magistrats en 7 ans

Nombre de postes vacants dans les juridictions au 1er septembre 2018

250 postes de magistrats

484 postes de greffiers



Délais de traitement des affaires civiles et pénales

Délai moyen de traitement des procédures civiles (en nombre de mois pour l'année 2017 et hors référés)				
Cours d'appel	14,7			
Tribunaux de grande instance	11,8			
Tribunaux d'instance (dont juridictions de proximité)	5,9			
Conseils de prud'hommes	17,3			
Tribunaux de commerce	8,8			

	Délai moyen de traitement des procédures pénales (en nombre de mois pour l'année 2016 – pas de chiffres communiqués pour l'année 2017)		
	Première instance	Appel	
Crimes	40,6	22	
Délits	11,8	15,1	
Contraventions	9,7	11	

Aide juridictionnelle

478 millions d'euros prévus en 2018

971 181 affaires ayant bénéficié de l'aide juridictionnelle en 2016



Établissements pénitentiaires

182 établissements pénitentiaires au 1er janvier 2017 dont :

- 80 maisons d'arrêt
- 95 établissements pour peines (24 centres de détention ; 53 centres pénitentiaires ; 6 maisons centrales ; 12 centres de semi-liberté)
- 6 établissements pénitentiaires pour mineurs
- 1 établissement public de santé national à Fresnes (relevant du ministère de la santé)

59 875 places opérationnelles au 1er septembre 2018

Population carcérale au 1er septembre 2018

70 164 personnes écrouées détenues soit + 2,33 % en un an (68 564 au 1^{er} septembre 2017)

11 172 personnes écrouées non détenues, dont 10 590 placées sous surveillance électronique

Parmi ces 70 164 personnes détenues :

- 20 302 prévenus
- 3 140 femmes
- 811 mineurs

Un taux d'occupation de 141 % dans les maisons d'arrêt et quartiers de maisons d'arrêt

1 353 détenus dorment sur un matelas posé au sol

56,1 % des détenus exposés à la surpopulation carcérale (39 388 détenus dans des établissements dont la densité carcérale est au moins égale à 120 %)

Taux d'encellulement individuel : 40,5 % (26 % dans les établissements de la direction interrégionale de Paris)



Moyens de la justice pour les années 2018 à 2022 : comparaisons entre la programmation du Gouvernement et celle de la commission des lois

Évolution des crédits

Le projet de loi du Gouvernement prévoit une augmentation des crédits de la justice de 23,5 % sur l'ensemble de la période 2018-2022 : il passerait de 7 milliards à 8,3 milliards d'euros, hors charges de pensions, soit une hausse de 1,3 milliard d'euros.

Le Sénat avait retenu une trajectoire bien plus ambitieuse en adoptant, dès le 24 octobre 2017, la proposition de loi d'orientation et de programmation pour le redressement de la justice présentée par M. Philippe Bas. Reprise par la commission des lois lors de l'examen du projet de loi, cette trajectoire prévoit une augmentation des crédits de 33,8 % sur la même période, pour atteindre 8,99 milliards d'euros en 2022, soit une hausse de 1,9 milliard d'euros, hors charges de pensions.

Évolution des emplois

Le projet de loi du Gouvernement prévoit la création de 6 500 emplois entre 2018 et 2022 au sein du ministère de la justice, quand le Sénat avait prévu et sa commission des lois propose à nouveau la création de 13 728 emplois.

Tableaux comparatifs

Comparaison de la programmation du Gouvernement et du Sénat en matière de crédits budgétaires (hors charges de pensions) et de créations d'emplois

	Augmentation du budge période 2018 à 2022, p	Écart entre les	
	Projet de loi du Projet proposé Gouvernement par le Sénat deux traje		deux trajectoires
Crédits¹	+ 23,5%	+ 33,8 %	10,27 %
budgétaires			0,69 milliard d'euros
Créations ² d'emplois	6 500	13 728	7 228

¹ Évolution calculée à partir de la loi de finances initiale pour 2017, au « format 2018 », équivalent à 6,98 milliards d'euros.

² Correspond à la somme du nombre d'emplois créés chaque année.



Évolution du budget du ministère de la justice depuis 2002 et projections pour 2022

(crédits de paiement en milliards d'euros, <u>y compris les charges de pensions</u>)

					Cible 20)22	Écart
Budget du ministère	2002	2007	2012	2017³	Projet du Gouvernement	Projet du Sénat	0,701
de la justice	4,518	6,198	7,392	8,407	10,201	10,902	

Évolution du budget du ministère de la justice depuis 2002 par période

(en pourcentage, <u>y compris les charges de pensions</u>)

	2002-2007	2007-2012	2012-2017	2017-2022		
Budget du ministère de la justice				Projet du Gouvernement	Projet du Sénat	Écart
Progression sur cinq ans	37,18 %	19,27 %	13,73 %	21,34 %	29,68 %	5,34 %
Taux annuel moyen de progression	6,52 %	3,58 %	2,61 %	3,94 %	5,34 %	1,4 %

.

³ Le montant du budget pour 2017 est revu au format 2018.